



## Communiqué de presse

### **Ecoles de ski : l'Etat condamné à une amende de plus de 100 000 Euros**

Pour avoir refusé d'accorder à l'ESI Snow Systems de Méribel un agrément l'autorisant à accueillir des moniteurs stagiaires, l'Etat vient d'être condamné à plus de 100 000 euros par le tribunal administratif de Grenoble.

Les Ecoles de Ski Internationales (ESI) sont pénalisées pour l'accueil des moniteurs stagiaires en formation à la suite de refus systématiques et non fondés émanant du Pôle Montagne au sein de la Direction Départementale Jeunesse et Sports de l'Isère.

Pour Philippe Camus, Président des ESI, *« ces refus illustrent une fois de plus l'arbitraire de l'Administration s'agissant des écoles de ski. Heureusement les tribunaux sont de moins en moins dupes de ces décisions injustes et non fondées »*.

L'école de ski concernée avait pourtant les conditions requises par l'arrêté de 2004 mais l'avis de la commission d'agrément a toujours été majoritairement défavorable sur des motifs fallacieux, tels que la présence d'une clientèle majoritairement étrangère, ou la méthode d'enseignement du ski. Ce sont ces motivations subjectives et illégales qui ont été sanctionnées par la juridiction grenobloise.

Contact : Mr Philippe Camus, Président SIMS/ESI : 06 80 63 99 67

